

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière adjointe pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. **Le 28 juin 2010, à 19:30 heures**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé à 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, le comité de démolition étudiera une demande pour l'obtention d'un permis de démolition visant les immeubles situés au 91, avenue Dieppe, 95 avenue King, 58 avenue Coolbreeze, 12-14 avenue de Lourdes et au 17, avenue de Breslay, dans la Ville de Pointe-Claire.
2. Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès du soussigné.

Donné à Pointe-Claire, ce 16^e jour de juin 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk, as follows:

1. **On June 28, 2010, at 7:30 p.m.**, in the council chambers of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, the Demolition Committee shall review an application for a demolition permit with regard to the immovables located at 91 Dieppe Avenue, 95 King Avenue, 58 Coolbreeze Avenue, 12-14 de Lourdes Avenue and 17 de Breslay Avenue, in the City of Pointe-Claire.
2. Any person wishing to oppose the granting of a demolition permit must, within ten (10) days of publication of the present public notice make his objections known in writing to the undersigned, giving the reasons for his objections.

Given in Pointe-Claire, this 16th day of June 2010.

Danielle Gutierrez
greffière adjointe / Assistant City Clerk